

Halde-là ! 18. Un bien curieux Collectif contre la Salafistophobie en France

La HALDE nous a habitués à sa défense systématique du voile islamique : gîtes ruraux, accompagnatrices scolaires, cérémonies de naturalisation, etc. : tout est bon pour se faire l'avocat de ce signe ostentatoire du sexisme dogmatique, ce qui est tout de même paradoxal quand on prétend lutter contre le racisme. Le summum fut atteint par un dessin publié dans un supplément à un journal pour jeunes enfants, où la HALDE n'hésite pas à mettre en scène une gamine voilée (1).

L'association lyonnaise Regards de Femmes, dirigée par Michèle Vianès, a publié un dossier complet sur ces prises de positions communautaristes (2). Nous en avons évoqué d'autres dans notre série d'article « Halde-là ! »

A chaque fois, les « victimes » défendues par la HALDE s'avèrent être d'actives soldates de l'islam politique. Mais l'officine de Louis Schweitzer répond positivement à des « plaignants » encore plus douteux que cette avant-garde voilée. Par exemple, dans la délibération n° 2007-117 du 14 mai 2007 (3) concernant la défense des accompagnatrices voilées lors des sorties scolaires, on peut lire :

« La haute autorité a été saisie par l'intermédiaire d'une association de lutte contre l'islamophobie de réclamations de quatre mères d'élèves le 6 janvier 2006 et le 18 janvier 2007, à propos du refus qui leur a été opposé de participer à des activités d'accompagnement et/ou d'encadrement d'enfants dans le cadre scolaire. Ce refus serait fondé sur le fait que ces mères de famille portent le foulard. »

Mais quelle cette étrange « association de lutte contre l'islamophobie » qui a « saisi » la HALDE ? Il s'agit tout simplement d'un obscur « Collectif Contre l'Islamophobie en France » (CCIF), dont le site web est

<http://www.islamophobie.net>. Curieusement, ce site ne comporte aucun nom de responsable dudit « Collectif », ni aucune coordonnées postales. Juste deux numéros de portable où les appels tombent sur des répondeurs, et si on veut joindre le CCIF, il faut prendre rendez-vous !

On peut déjà constater que la HALDE confond « islamophobie » et racisme, mais nous l'avions déjà vu dans d'autres délibérations.

Autre curiosité juridique : la HALDE prend acte de la plainte du CCIF qui est une « structure » créée en octobre 2003, puis transformée en association courant 2004, soit moins de trois ans avant la date de certains des faits « incriminés ». Or une association de défense d'un groupe de personnes ne peut se porter partie civile dans une démarche juridique normale, qu'après un délai de trois ans suivant sa création officielle. Par conséquent, la HALDE outrepassa allègrement cette règle de droit, ce qui démontre une fois de plus son caractère parajudiciaire abusif.

Le CCIF avait fait beaucoup parler de lui par un « rapport » publié en octobre 2004, et qui concernait les actes « d'islamophobie » en France, entre octobre 2003 août 2004. Le site du CCIF nous apprend que « Le Collectif dénombre sur onze mois 182 actes islamophobes dont 118 visant les individus avec 27 agressions dont 4 graves et 64 actes visant les institutions ou représentations de l'islam dont 28 mosquées dégradées et 11 cimetières vandalisés avec plus de 200 tombes profanées. » (4) Si on enlève ces 39 agressions contre des mosquées et des cimetières (et si tant est que toutes ces agressions soient « islamophobes » !) alors quels sont les 143 autres « actes islamophobes » recensés ?

Toute la presse officielle, depuis l'AFP jusqu'au très sérieux Monde, a repris ces chiffres inquiétants sans aller fouiller le rapport en question pour se faire une idée plus précise de ce que le CCIF appelle « acte islamophobe ». Comme toujours, les prétendus « journalistes » n'ont fait que copier-coller un communiqué de presse sans faire le moindre travail d'enquête. Ce « rapport » du CCIF est également cité par le très officiel

« Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes » (EUMC), qui est l'une des nombreuses officines autoproclamées de l'Union Européenne. Dans un épais « Rapport annuel sur la situation concernant le Racisme et la Xénophobie dans les États membres de l'UE », le CCIF est cité page 113 :

« Un exemple de rare ONG consignant les incidents islamophobes est le CCIF, en France. Le Collectif contre l'islamophobie en France surveille les actes d'intolérance et de discrimination à l'encontre des musulmans. Entre octobre 2003 et août 2004, le CCIF a enregistré 26 agressions verbales ou physiques contre des musulmans, dont 4 « graves », qui étaient dirigées à plus de 70 % vers des musulmanes voilées, 28 actes de vandalisme et tentatives d'incendie contre des mosquées et 11 cas de profanation de tombes musulmanes. »

Et une note de bas de page renvoie sur un lien internet vers le fameux « rapport 2003/2004 du CCIF ». Hélas, le lien ne marche pas, pas plus que celui qui devrait permettre de charger le rapport 2003/2004 sur le site du CCIF. Mais heureusement, nous avons trouvé un lien qui marche (6).

Nous vous laissons le plaisir de découvrir comment le CCIF n'a eu aucune difficulté à recenser 182 « actes islamophobes » en onze mois, puisqu'il considère comme tels :

1. Des faits divers vagues, recueillis au téléphone sans aucune vérifications, du genre : « Août 04 – A Paris un passant voit une femme voilée et se moque d'elle. » La plupart de ces faits divers ne comportent aucune intention raciste explicite. Mais le fait que la « victime » soit d'origine maghrébine ou voilée suffit à considérer l'acte comme « islamophobe », même s'il s'agit d'une simple bousculade dans le métro. Petit florilège :

– Juillet 04 A Paris un homme voyant une femme voilée l'insulte.

– Mai 04 Un homme dans une rue de Paris voit une femme voilée et lève sa main sur elle comme s'il allait la frapper et l'insulte.

– Mai 04 En voyant une étudiante voilée dans une université Parisienne, un homme lui dit « vivement que cette loi soit

votée pour que je ne vois plus tous ces foulards ».

– Avril 04 Une femme a été agressée verbalement à Toulouse en Haute-Garonne, lorsqu'elle a demandé l'heure à un passant.

– Avril 04 Une femme a été agressée dans un marché d'Angers dans le Maine-et-Loire, car elle portait le voile.

– Mars 04 Une femme dans le métro parisien voit une jeune femme voilée et lui expire au visage.

Etc.

2. Le CCIF recense également comme « islamophobe » toutes les affaires de jeunes filles voulant porter le foulard islamique au collège ou au lycée. Il réitérera cette litanie les années suivantes, malgré la loi du 15 mars 2004. Ainsi, est considéré comme « islamophobe » tout enseignant ou responsable d'établissement voulant appliquer la simple loi sur la laïcité. C'est l'inversion totale entre contrevenants et victimes ! D'autres « faits divers » relèvent de demandes communautaristes en hôpital, dans les services publics ou en entreprises. Exemples :

– 27/05/04 Quatre détenus de confession musulmane ont été condamnés à huit jours de quartier disciplinaire pour avoir organisé une prière collective dans la cour de promenade de la prison de Fleury-Mérogis dans l'Essonne.

– Mai 04 Un hôpital de Marseille dans les Bouches-du-Rhône, fait signer aux femmes enceintes un texte affirmant: « Si vous exigez de n'être prise en charge que par un sexe déterminé, nous ne pourrons accéder à votre demande et nous vous demandons donc de prendre contact, dès à présent, avec un autre Etablissement qui puisse répondre à votre exigence. »

– Avril 04 Une fille a été agressée par la surveillante de son collège à Orléans dans le Loiret, car elle portait le voile.

– 17/04/04 La mairie a annulé la convention de stage d'une jeune femme voilée dans une halte garderie de la ville de Noisiel dans le Val-de-Marne, signée en décembre 2003, raisons: port du foulard islamique.

– Mars 04 Une institutrice d'une école de Lunel dans l'Hérault, tient des propos très tendancieux devant ses élèves et punit les enfants qui prononcent un mot en arabe.

– Février 04 Une femme a reçu dans sa boîte aux lettres un courrier-pétition demandant aux résidents de donner leur avis au sujet du projet de construction d'une mosquée à Villejuif dans le Val-de-Marne.

– 28/01/04 Une étudiante a dû retirer son foulard pour identification avant un examen dans une université de Toulouse en Haute Garonne.

– 08/01/04 Exclusion d'une élève d'un collège dans l'Ain.

– 27/11/03 Exclusion d'une jeune fille voilée d'un collège de Than.

Etc.

3. Plus grave encore, le CCIF recense comme « actes islamophobes » des expulsions d'imams salafistes, des fermetures de mosquées illégales ou contrevenant à la loi, ou sujette à des prêches jihadistes :

– 23/07/2004 Fermeture d'une école coranique à Grisy-Suisnes en Seine-et-Marne.

– 21/07/2004 Fermeture d'une salle de prière à Bagneux

– 08/07/2004 Ali Yashar, imam d'Argenteuil est placé en résidence surveillée après nonrespect de son assignation à résidence car considéré par les RG comme « l'un des principaux propagandistes de la doctrine salafiste en Ile-de France »

– 15/06/2004 Mosquée fermée par la municipalité à Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine

– 01/05/2004 Midhat Güler a été expulsé car présenté par le Ministère de l'intérieur comme étant le responsable d'un mouvement extrémiste turc et à la suite d'une « note blanche » rédigée par les RG après l'arrêté d'expulsion

– 06/04/2004 Fermeture d'une salle de prière à Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine.

– 05/04/2004 Fermeture de salle de prière de Clamart dans les Hauts-de-Seine, à la suite d'un reportage diffusé le 1er avril dans l'émission Envoyé Spécial sur France 2.

– 06/01/2004 Omer Oztürk était sous le coup d'un arrêté d'expulsion à la demande du ministère alors qu'il était en Turquie. Il n'a donc plus le droit d'entrer en France. Il est présenté comme « l'émir » du mouvement extrémiste turc Kaplan.

Etc.

Voilà de biens curieux « antiracistes », dont la HALDE prend les déclarations pour argent comptant ! Tout comme les pseudo-journalistes bien pensants (ou plutôt, ne pensant plus du tout par eux-mêmes). Le CCIF n'est qu'une officine supplémentaire de l'islamisme, et on fait comme s'il s'agissait de bons citoyens.

Roger Heurtebise

(1) <http://w4-web75.nordnet.fr/rdf/haldequotidien.JPG>

(2) <http://w4-web75.nordnet.fr/rdf/Halde.html>

(3)

http://w4-web75.nordnet.fr/rdf/Deliberation_principe_de_laicite_6_juin_2007-2.pdf

(4)

<http://www.islamophobie.net/dev/index.php?option=content&task=view&id=27&Itemid=42>

(5) <http://fra.europa.eu/fra/material/pub/ar06/AR06-P2-FR.pdf>

(6)

<http://www.islamophobie.net/communiques/CCIF%20-%20Rapport%20Islamophobie%20en%20France%202003-2004.pdf>